

# 5<sup>e</sup> RALLYE REGIONAL DE PRINTEMPS VHC

## Coupe de France des rallyes

24 et 25 mai 2019

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** ..... Lundi 8 avril 2019.

**Ouverture des engagements :** ..... Lundi 8 avril

2019  
**Clôture des engagements :** ..... Lundi 13 mai 2019.

**Parution et distribution du carnet d'itinéraire :**

Dimanche 19 mai **de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**, Le Cardinal, 42 Rue d'Épinal, 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

**Dates et heures des reconnaissances :**

Dimanche 19 mai **de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30**.

**Vérifications des documents le :**

Vendredi 24 mai **de 15h30 à 20h15**, Lieu : Salle Carbonnar, Place de l'Europe, 88100 St Dié des Vosges.

**Vérifications des voitures le :**

Vendredi 24 mai **de 15h45 à 20h30**, Lieu : Place de l'Europe, 88100 St Dié des Vosges.

**Heure de mise en place du parc de départ le :**

Vendredi 24 mai à l'issue des vérifications techniques, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :**

Vendredi 24 mai à 18h00, Lieu : Tour de la Liberté, 5 Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

**Publication des équipages admis au départ le :**

Vendredi 24 mai à **21h00**, Panneau d'affichage, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

**Publication des heures et ordres de départ le :**

Vendredi 24 mai à **21h00**, Panneau d'affichage, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

**Départ de :**

Parc fermé, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges, le samedi 25 mai à 8h00.

**Publication des résultats partiels :**

Panneau d'affichage, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

**Vérification finale le :**

Samedi 25 mai, contrôle technique Autovision, 20 Chemin des Étangs- La Pêcherie, 88100 Saint-Dié-des-Vosges. **Taux horaire de la main d'œuvre :** 60 € TTC

**Publication des résultats du rallye le :**

Samedi 25 mai, 30mn après l'arrivée de la dernière voiture, Panneau d'affichage, Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.

**Remise des prix le :** Samedi 25 mai sur le podium d'arrivée, dès l'arrivée de la première voiture.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, organise les 24 et 25 mai 2019, en qualité d'organisateur Administratif et technique en doublure du 26<sup>ème</sup> rallye de Printemps, le 5<sup>ème</sup> rallye régional de Printemps VHC.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est du Sport Automobile sous le n° 13 en date du 20 février 2019.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 137 en date du 20 février 2019.

## **Comité d'Organisation**

---

Président : **Jean René DUBOIS**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Asac Lorrain BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy**

Téléphone : **09 63 05 68 45** Port. : **06 07 09 00 54** Fax : **03 83 57 99 99**

Site internet. : **www.asaclorrain.eu** Email. : **asac.comite@wanadoo.fr**

Permanence du Rallye : **Tour de la Liberté, 5 Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.**

Lieu, date, horaire : **Tour de la Liberté, 5 Place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges**, pendant la durée de l'épreuve.

## **Organisateur technique**

---

Nom : **Asac Lorrain**

Adresse : **BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### **1.1P. OFFICIELS**

**Idem 26<sup>ème</sup> rallye de Printemps.**

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 5<sup>e</sup> Rallye Régional de Printemps Vhc compte pour la Coupe de France des rallye Vhc 2019 coef. 2 et le championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2019.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront **par mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 5<sup>e</sup> Rallye Régional de Printemps Vhc doit s'adresser au secrétariat du rallye **Asac Lorrain BP 104 Boulevard Barthou 54503 Vandoeuvre les Nancy**. (Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 13 mai 2019**.

#### **3.1.1.P. Annulation :**

L'Asac Lorrain se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si

des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, L'Asac Lorrain fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

### **3.1.2.P . Remboursement :**

L'Asac Lorrain remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **10 voitures Vhc**, ou 120 sur l'ensemble des 3 épreuves (moderne, Vhc et Vhrs).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- ~~▪ avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €.~~
- ~~▪ sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €.~~ → Engagement à **290 €** pour tous.
- ~~équipage complet Asac Lorrain : 320 €.~~

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

**4.3.2.1.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

**Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.**

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 5<sup>e</sup> Rallye Régional de Printemps représente un parcours de **155.5 km**

#### **Doublure VHC**

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,30 km**

Les épreuves spéciales sont :

**ES 1-3 -5 « Nayemont les Fosses » 6.7 km**

**ES 2 -4 « Taintrux Le haut du Fer » 9.6 km**

### 6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Dimanche 19 mai **de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30.**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums et des contrôles seront effectués.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Dimanche 19 mai **de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

Le Cardinal, 42 Rue d'Épinal, 88100 Saint-Dié-des-Vosges, tél : 03 29 56 28 44, <https://maps.app.goo.gl/gyP4b>

### 7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

**Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués :

Trois commissaires seront récompensés.

Les prix seront distribués (prix cumulables) :

<b>SCRATCH</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>1 coupe</b>
	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>1 coupe</b>
	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>1 coupe</b>

**1 coupe au 1er Equipage Féminin**

La remise des prix se déroulera le samedi 25 mai sur le Podium d'arrivée, place Jules Ferry, 88100 St Dié des Vosges.